

# SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 5 • Vendredi 22 octobre 2010

[www.speca.ca.edu](http://www.speca.ca.edu)

## 1<sup>re</sup> rencontre du Comité école et société

Comme vous l'avez appris dans le SPECA-HEBDO de la fin septembre, une première rencontre a eu lieu le 7 octobre dernier. Il a été question du prochain mini-congrès devant se dérouler aux alentours du mois de mai 2011.

### L'ordre du jour se lisait comme suit :

- 1- Présentation des membres.
- 2- Retour sur le mandat de l'assemblée syndicale de juin 2010.
- 3- Échéancier des tâches (suggestions).
- 4- Thèmes suggérés.
- 5- Quelle forme le mini-congrès devra-t-il prendre?

Après une réunion où les échanges ont permis de cerner les grandes lignes de ce qu'attendaient les membres

du mini-congrès, le Comité a décidé qu'au cours de la prochaine réunion, il serait question de s'entendre sur les grands thèmes définitifs ainsi que de les détailler. Il faudra voir aussi quelle forme prendra le mini-congrès, sur une période rapprochée ou échelonnée?

Outre les membres de l'exécutif et de la Commission des études, cinq membres du pré-universitaire et de la formation générale étaient présents. La responsable du comité souhaiterait que lors de la prochaine rencontre, des professeurs de la formation technique se manifestent afin qu'il y ait plus de représentativité du secteur technique, histoire de recueillir des points de vue variés afin de nourrir notre réflexion.

*Nathalie Roussin*, pour le Comité école et société



**INSCRIPTION**  
**Dépouillement**  
**de l'arbre de Noël**

**samedi 11 décembre 2010**

**Inscription obligatoire avant le lundi 8 novembre**

**Party automnal**

**jeudi 4 novembre 2009**  
**de 18h à 1h**

**IMPORTANT : Inscription obligatoire avant**  
**le vendredi 29 octobre**

**Coût : 15 \$**

## Page d'histoire du syndicalisme

# Syndicats de métier

C'est au 19<sup>e</sup> siècle qu'on assiste à l'émergence des premiers syndicats de métier après plusieurs siècles de patronage. Le capitalisme engendré par la révolution industrielle a participé au développement du prolétariat au Canada, prolétariat essentiellement composé d'Irlandais, d'Écossais et d'Anglais. On note alors que plusieurs syndicats s'organisent afin de promouvoir et défendre les intérêts des ouvriers spécialisés (artisans, mécaniciens et ouvriers de métier), qualifiés à l'échelon de leur localité. Comme l'exercice d'un métier exige dextérité manuelle et capacité de concevoir, les ouvriers conscients de leur pouvoir veulent le garder et ils y parviennent en régissant la formation, en réglementant les méthodes de travail et en ordonnant que seuls leurs membres puissent exercer le métier.

Au Québec, le premier syndicat de métier est créé en 1827 avec la « Société Typographique de Québec ». Si on note qu'à la moitié du siècle, la population canadienne-française est majoritairement rurale, encore en marge du progrès, la situation va rapidement changer avec, notamment, le développement de l'industrie manufacturière.

Dès les années 1850, les artisans s'affilient à de grandes organisations. On constate, de 1830 à 1870, que la main-d'œuvre locale occupe une place importante dans les emplois créés par l'industrie. Imprimeurs, charpentiers et menuisiers de navire de Québec fondent des syndicats clandestins, parce que vus comme illégaux par les lois de l'époque. Si les premiers syndicats n'affichent que des objectifs de secours mutuels en cas d'accidents de travail, de maladie ou de décès, ils revendiquent déjà des conditions de travail et des salaires décentes.

**Une manifestation de 10 000 travailleurs à Toronto force le Gouvernement canadien à voter une loi d'urgence, reconnaissant, de facto, l'existence des syndicats et le droit à la grève. Il faut attendre 1872, pour que la Cour Suprême du Canada oblige les tribunaux québécois à adopter la loi de 1872.**

Après 1860, on note que les unions internationales font une percée au Québec et, déjà à l'époque, leur but est de regrouper tous les « Travailleurs des États-Unis et du Canada »

ainsi que les Canadiens français qui ont immigré aux États-Unis et qui forment une importante communauté franco-américaine. Ce phénomène de l'exode du Québec vers les « States » s'observera jusqu'en 1920.

En 1867, Méderic Lanctôt fonde « La Grande Association » afin de remettre en question le regroupement syndical sur la base de métier. Le but de l'organisation est de réunir le plus d'ouvriers possible, peu importe le métier exercé. Elle regroupera, finalement, 22 des 34 syndicats de métiers à Montréal. Elle a pour mission le développement des entreprises québécoises et de coopératives pour « sauver la nationalité canadienne-française » et arrêter l'hémorragie que cause l'exode des Canadiens français vers les États-Unis. Elle ne dure qu'une année, mais « La Grande Association » laisse des traces importantes chez les travailleurs.

***Si l'organisation syndicale des Chevaliers du Travail – de tendance socialiste – est déjà en déclin en 1892 aux États-Unis, elle continue d'être active à Montréal jusqu'en 1902. Une lutte profonde s'engage entre les Chevaliers du Travail et l'Église catholique. Les évêques vont jusqu'à demander au Vatican de condamner leur organisation. Cette condamnation sera prononcée en septembre 1884. Malgré tout, on compte la fondation de 64 syndicats dont les revendications dépassent des demandes de salaire et d'un nombre d'heures de travail décent; ils revendiquent notamment la nationalisation ou municipalisation des services publics, l'impôt progressif, l'accès à l'instruction pour tous les citoyens, l'égalité des sexes, des races et des religions dans le travail, la journée de 8 heures et l'abolition du travail des enfants. Ils parviennent à faire voter en 1885, la première loi ouvrière au Québec : la Loi des manufactures.***

→ → Suite de la page 2

L'organisation syndicale les Chevaliers du Travail joue aussi un rôle fondamental dans les débuts du syndicalisme québécois. Fondée au États-Unis en 1869 à Philadelphie par les tailleurs, elle reste la principale organisation réformiste et ouvrière de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. L'organisation secrète prend de l'ampleur dans les années 1870 et prône l'association de tous les travailleurs peu importe leurs qualifications, leur sexe ou leur race. Leur réussite leur vient d'avoir été en mesure de regrouper hommes et femmes exerçant divers métiers et d'avoir été en mesure de s'étendre dans les petites villes et les villages. Au Québec, les dirigeants des Chevaliers du Travail vont jouer un rôle majeur dans la formation du CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL (CMTC).

La formation du Congrès des métiers et du travail du Canada voit le jour en 1883, celle des conseils centraux à Montréal en 1886 et ceux de Québec en 1889. Le but de ces formations est de représenter les travailleurs au niveau fédéral, provincial et municipal. Dès 1886, la centrale est la deuxième centrale en importance au pays. Le CMTC fondé en Ontario sur l'initiative du *Toronto Trades and Labor Concil*, devient la deuxième centrale en importance au pays. Elle succède au

*Canadian Labor Union* (1873-1877) et atteint son apogée nationale dès 1900. Peu de temps après la fin de la Première Guerre mondiale, le mouvement syndicaliste du Canada se durcit et, à la suite d'une période de crise provoquée par des tensions politiques, des querelles éclatent entre le CMTC et la AFL en 1902, le CMTC expulse tous les syndicats affiliés à la Fédération américaine du travail (*AFL American Federation of Labor*), expulsion qui mettra fin à la domination de la AFL sur le mouvement syndicaliste canadien.

À suivre...

**Ouvrages de référence :**

- Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 535 pages.
- Céline Saint-Pierre, *Aperçu historique du mouvement ouvrier au Québec : 1827 -1976*, version numérique autorisée par Mme Saint-Pierre le 14 juillet 2003, Montréal, Les classiques des sciences sociales, 1978, 21 pages.
- Jacques Rouillard est professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal, Céline Saint-Pierre est sociologue et directrice du développement
- CHAIRE FERNAND-DUMONT SUR LA CULTURE
- INRS Urbanisation, Culture et Société

**40%** de crédits  
d'impôt  
+ REER

## Un petit rappel et des nouvelles concernant Fondation-CSN

Exclusif à Fondation !

**(ou : Qui est intéressé à investir environ 1000\$, en 26 versements, et se retrouver avec 5000\$ à la fin d'une seule année?)**

Vous avez bien lu, vous ne devez verser qu'environ 20% de la somme qui s'accumulera dans votre REÉR Fondation depuis que le Gouvernement du Québec a adopté une mesure fiscale voulant que les investisseurs de Fondation bénéficient d'un crédit d'impôt de 25% plutôt que 15%, comme c'était le cas jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2009. Ce 25%, ajouté au crédit d'impôt du fédéral qui, lui, est demeuré à 15%, donne donc droit à 40% de remboursement des sommes investies. Lorsque ce remboursement s'ajoute à la déduction d'impôt relative à l'achat de REÉR (environ 38% à nos échelles salariales), l'investissement requis n'est donc que d'un peu plus de 20%.

D'autres moyens s'offrent à vous pour bénéficier de ce 40% de crédit d'impôt. Par exemple, si vous avez utilisé des REÉR qui ne provenaient pas de fonds de travailleurs, pour profiter du Régime fédéral d'accession à la propriété (RAP), il vous est possible de rembourser ces sommes en REÉR Fondation et de recevoir ainsi 40% de crédit d'impôt sur ces remboursements : un moyen de faire en sorte que les gouvernements paient une partie de votre maison.

De la documentation vous sera distribuée dans les semaines à venir sur ces sujets.

N'hésitez pas à venir me rencontrer pour tout complément d'information.

*Srèphane Gill*, responsable local Fondation (poste 2994).

# C'est un vieux slogan, une vieille aspiration du mouvement ouvrier...



Le thème «Du pain et des roses» (*Bread, and roses too*) était celui des manifestations de femmes de l'industrie textile, au début du siècle aux États-Unis. Le pain symbolisait les conditions de travail et de vie minimales que réclamait une bonne santé. Les roses représentaient la qualité de vie...

C'est à cette occasion que «Du pain et des roses», une chanson traditionnelle du mouvement ouvrier américain fut composée.

*«Marchons, mes sœurs, marchons! Le son de nos voix claires,  
Perçant la grisaille des cuisines noircies et des usines moroses,  
Guide nos pas vers un jour radieux, éclatant de lumière.  
Chantons toutes en chœur: «Du pain et des roses! Du pain et des roses»*

*Marchons, mes sœurs, marchons! Notre lutte est aussi pour les hommes,  
Qui, par nous enfantés, restent toujours nos enfants.  
Assez! Nous vivions comme des bêtes de somme.  
Qu'on nous donne du pain, mais des roses également.*

*Marchons, mes sœurs, marchons! Par delà le tombeau,  
Des femmes innombrables, par le cri de nos voix, réclamant du pain.  
Ni beauté, ni amour, la corvée fut leur lot!  
Luttons pour les roses, pas seulement pour le pain!*

*Marchons, mes sœurs, marchons! Des jours meilleurs suivent nos traces :  
Nous entraînons la race entière dans notre apothéose :  
Assez d'exploitation; dix qui peinent quand un se prélassé :  
À chacun sa part de pain et de roses; de pain et de roses.*

En 1995, les femmes qui marchent sur Québec contre la pauvreté reprennent ce slogan. Encore aujourd'hui, les femmes réclament «du pain» — c'est-à-dire des emplois et des salaires décents pour tous, l'équité salariale. Elles veulent aussi «des roses» — c'est-à-dire de meilleures conditions de vie, permettant une conciliation harmonieuse des responsabilités professionnelles et familiales, ainsi qu'une protection sociale et un système public de santé dignes de ce nom.

Cette vieille aspiration du mouvement ouvrier garde toute son actualité et prendra forme au XXI<sup>e</sup> siècle, à défaut de s'être réalisée au XX<sup>e</sup> siècle.

## Article 33 – Comité école et société FNEEQ

# Accord commercial entre le Canada l'Union européenne

**OCTOBRE 2010 – Depuis le printemps 2009, le Canada et l'Union européenne négocient un ambitieux accord de commerce. Cet accord risque d'avoir d'énormes conséquences. Malgré le silence qui entoure les négociations, il semble clair qu'il touchera les secteurs les plus vitaux de l'économie : les services publics, les marchés publics, l'agriculture, la culture, l'environnement. Qu'en sera-t-il de l'éducation ?**

### L'éducation est-elle dans la mire ?

Il est très difficile de savoir ce qui se passe derrière les portes closes lorsque les négociateurs du Canada et de l'Europe entreprennent les séances de négociations d'un accord qui porte le nom obscur d'Accord économique et commercial global (AÉCG). Déjà quatre rondes ont été conclues et une cinquième est prévue à Ottawa en ce mois d'octobre, sans que cela ne soit connu du public. Il s'agit là, soit dit en passant, d'un déficit inacceptable de démocratie. Comment justifier qu'un gouvernement puisse négocier avec si peu de transparence un accord potentiellement aussi lourd de conséquences ?

Pourtant, malgré un refus constant de rendre des comptes et une absence totale de consultations auprès de la société civile – à l'exception, bien sûr, du milieu des affaires, pour lequel cet accord est conçu –, des citoyens vigilants ont pu prendre la mesure de ce qui se négocie. Le Réseau pour un commerce juste, formé de syndicats et d'organisations citoyennes, a été créé pour suivre l'évolution de cet accord et en dénoncer les failles.

De prime abord, l'éducation semble peu concernée par l'AÉCG. Lors d'une conférence sur le sujet à l'UQAM en octobre 2009, Pierre-Marc Johnson, le négociateur en chef du Québec, a souligné que la santé et l'éducation n'étaient pas des secteurs visés a priori, bien que « tout est sur la table », a-t-il souligné à plusieurs reprises. Ce que nous pouvons observer de ces négociations semble confirmer ses dires. Rien sur l'éducation ne se retrouve dans une ébauche de l'accord qui a fait l'objet d'une fuite et qui a été révélée par le Réseau pour un commerce juste.

C'est que les Européens s'intéressent principalement à des services publics qui ont été privatisés sur leur continent : l'électricité, l'eau, les transports publics, les services financiers (dont les assurances), les autoroutes, la poste. Il faut le rappeler :

le modèle européen ne se caractérise plus par la valorisation de services publics étendus et abordables.

On privilégie désormais, dans les secteurs de services qui se monnaient, des sociétés avec actionnaires, dont l'objectif est de réaliser des profits et qui recherchent de nouveaux marchés. Pour de telles entreprises, un accord avec le Canada multipliera les occasions d'affaires dans un pays encombré par de puissants monopoles d'État, que l'entente contribuera à démanteler.

### Une cible indirecte

L'éducation échappe pour le moment à tout cela. Tant l'Europe que le Canada se targuent de donner une éducation publique de qualité – qu'il faut préserver d'une commercialisation à outrance – même si, dans la pratique, cette bonne volonté est très souvent contredite. Le travail des syndicats, tant à l'échelle nationale qu'internationale, a été essentiel pour déterminer ces prises de position, entre autres par la résistance à d'autres accords commerciaux, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) notamment.

Mais, nous savons tous que ce parti pris demeure fragile. L'école privée bénéficie d'un préjugé favorable sur l'un et l'autre continents et se développe, alors que l'école publique souffre d'un financement insuffisant.

Plusieurs aspects de l'accord risquent de toucher indirectement l'éducation. Les droits de propriété intellectuelle sont présentement en négociation, comme ils ont été un enjeu important à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces droits de propriété sont en général établis en faveur des grandes entreprises qui peuvent ainsi s'approprier le savoir et le vendre. Selon David Robinson, conseiller de l'Internationale de l'éducation pour le commerce international, les Européens



→ → Suite de la page 5

font pression pour que le copyright protège les œuvres, non plus cinquante ans après la mort d'un auteur, mais soixante-dix ans. Ces mesures rendraient plus difficile d'accès du matériel nécessaire aux cours, alors qu'elles n'apportent rien aux auteurs.

Dans un tout autre secteur, l'AÉCG ouvrira les marchés publics au niveau fédéral, mais aussi provincial et municipal, ce qui est une première dans les accords commerciaux négociés par le Canada. Au-delà d'un certain montant, les appels d'offres devront être ouverts à la concurrence européenne.

Ceci affectera grandement la possibilité pour une commission scolaire, un cégep ou une université, de concevoir le développement à une échelle régionale. Dans quelle mesure, par exemple, sera-t-il alors possible de favoriser une entreprise locale, qui se distingue par la qualité des aliments qu'elle offre, pour la gestion des cafétérias dans les écoles? La construction de nouveaux pavillons devra-t-elle se faire en PPP, par des compagnies européennes qui emporteront avec elles leurs profits, sans investir davantage dans l'économie québécoise?

Les négociateurs s'intéressent beaucoup à la question de la mobilité de la main d'œuvre. Ce qui inquiète David Robinson : « Dans plusieurs cas, les qualifications et les permis sont déterminés par les institutions d'éducation et les organisations professionnelles. Un regard attentif sur les négociations sera nécessaire pour s'assurer que la mobilité de la main d'œuvre négociée dans l'AÉCG ne compromette pas le pouvoir des institutions dans le secteur de l'éducation d'établir des standards, et qu'elle n'affaiblisse pas ces standards. »

### De graves préoccupations

Au-delà des conséquences immédiates sur l'éducation, les enseignantes et les enseignants devraient aussi se préoccuper du modèle de société proposé par cet accord. L'AÉCG est une tentative de plus pour déréglementer, privatiser les services publics, créer un environnement propice au développement des compagnies multinationales. Rien de nouveau sous le soleil, donc.

Mais, l'AÉCG donne un souffle nouveau à ces tentatives et s'inscrit dans un cadre particulièrement large, qui donnera des assises juridiques permanentes au démantèlement de l'État. Et nos gouvernements pourront maintenir l'illusion d'un accord convenable pour tous en jouant sur le capital de sympathie envers une Europe sociale qui a proposé de beaux modèles de développement. Mais, ce n'est pas cette Europe qui négocie avec le Canada.

L'AÉCG devrait être conclu d'ici la fin de l'année 2011, selon le souhait des négociateurs. Ce qui nous donne peu de temps pour réagir et combattre un accord hermétique qui pourrait transformer considérablement notre modèle social. Il faudrait donc souhaiter une vaste mobilisation de la population et du monde syndical pour rappeler à nos gouvernements que les liens internationaux doivent être basés sur le respect des droits, de la démocratie, sur la coopération et le développement de bons services publics.

Pour en savoir plus : <http://www.tradejustice.ca/fr/section/1>  
[www.quebec.attac.org](http://www.quebec.attac.org)

Pour contacter le comité école et société : [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)

## IMPORTANT • IMPORTANT • IMPORTANT

### Contestation de la liste d'ancienneté

**Date limite : 2 novembre 2010**

Nous vous rapellons que le 2 novembre 2010 est la date limite pour faire une demande de correction à la liste d'ancienneté de l'automne 2010.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette opération, car si une erreur n'a pas été signalée avant le 3 novembre 2010, la liste d'ancienneté devient officielle, sous réserve des contestations survenues durant la période d'affichage.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'article 5-3.00 de la convention collective.